

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 7 OCTOBRE 2023

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général ; Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Bruno BAUDET, Marc LEFORESTIER, Yves THOMAS, Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Jean-Jacques DEMAY (jusqu'à 13h30), Annick LOCHET (jusqu'à 12h15), Myriam LORINQUER (jusqu'à 13h) membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Fabien BERTHELOT, Jean-Marc ROBIN, Vice-Présidents ; Karine CORRE, Jonathan DARCEL, Eric GUEZO, Mickaële LE DU, Dr Gwenaëlle MADOUAS, Maud PETITJEAN, François QUILLIVIC, Mickaël ROUZIERE, Adeline STOCARD-JOUET membres.

Absent(s) :

Cyrille GUIMARD, Frédéric SIMON, membres

Assistent :

Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial
Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h40.

Didier MARCHAND remercie les membres de leur présence et regrette le nombre important d'absents à cette réunion du Conseil d'Administration. Un rappel : les dates sont planifiées longtemps à l'avance afin de permettre aux membres de s'organiser. Certaines absences sont justifiées pour des raisons de santé, une réunion à la Fédération Française de Cyclisme ou une formation ; d'autres moins.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.06.23

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.06.23.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.06.23 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président

2.1 - Informations générales

Didier MARCHAND débute son intervention en adressant toutes ses félicitations à Morgane GARNIER et Gabriel BERTHELOT pour leur désignation comme arbitres aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

La saison Route arrive à sa fin avec notamment le week-end dernier le Championnat de Bretagne CLM Équipes à Locmélard organisé par Le Team Sportbreizh. Ce fut une belle réussite sportive avec pratiquement 60 équipes, une domination du Véloce Vannetais Cyclisme (en U15 et U17 Hommes) et le VCP Loudéac (en U19 Hommes). Chez les féminines, le Comité Départemental de Cyclisme des Côtes d'Armor prend le titre en U15/U17 et l'US Vern en U19. Didier MARCHAND souligne 2 accidents venus perturber le bon déroulement de l'épreuve, l'un impliquant un motard et l'autre un coureur. Les membres du Conseil d'Administration adressent un prompt rétablissement au motard et au coureur accidentés. Didier MARCHAND remercie Le Team Sportbreizh pour cette belle organisation. Il invite la Commission Route à être vigilante car le chevauchement de la fin de la saison Route et le début de la saison Cyclo-Cross n'est pas sans poser de problèmes.

Didier MARCHAND attire l'attention des membres sur le nombre important de dérives et d'incivilités, de violence lors des épreuves. Il prend en exemple la course qui s'est déroulée dernièrement. Il invite les arbitres à faire preuve de rigueur et à ne rien laisser passer, des sanctions doivent être mises et appliquées. Et si cela va trop loin, une procédure disciplinaire sera mise en place, ces personnes violentes et agressives n'ont rien à faire dans le vélo, elles dégradent notre sport.

Par ailleurs, Didier MARCHAND informe le Conseil d'Administration de la réception d'un courrier pas très agréable autour de cette épreuve. Didier MARCHAND rappelle que le Comité Régional ne fait pas preuve de laxisme sur ce sujet tel qu'écrit dans ce courrier, Toutefois, il y a des procédures à suivre et à respecter.

Didier MARCHAND rappelle aux membres que Jean-Jacques DEMAY lui a remis sa démission du Conseil d'Administration avec une date d'effet au 01.11.23. Dans la mesure où celui-ci a été élu au collège général au scrutin de liste à la proportionnelle à un tour, le premier candidat non élu, Jérôme QUINIO, a été sollicité pour intégrer le Conseil d'Administration, celui-ci a répondu défavorablement. Le second candidat non élu, Michel PRIDO a donc été sollicité pour intégrer le Conseil d'Administration, il a accepté, il intégrera le Conseil d'Administration le 1er novembre prochain.

A ce titre, Didier MARCHAND indique que la Commission Piste devait se réunir le 14.10.23, mais qu'il lui était impossible d'être présent car retenu à la Fédération Française de Cyclisme par une réunion du Conseil Fédéral. La réunion de la Commission Piste est donc décalée au 28.10.23.

Didier MARCHAND poursuit en indiquant qu'il a reçu la démission du Conseil d'Administration d'Adeline STOCARD-JOUET, avec une date d'effet au 20.10.23. Une élection sera donc organisée pour un poste au sein du collège féminin lors de la prochaine Assemblée Générale.

Didier MARCHAND regrette vivement ces démissions à un an de la fin du mandat en cours, il n'y a donc plus de Présidente de la Commission des Féminines, plus de Président de la Commission Piste, c'est un véritable coup de poignard au moment où nous mettons en place le fonctionnement du vélodrome : des solutions seront trouvées pour que cela fonctionne.

Didier MARCHAND informe les membres de l'inauguration du Pumptrack de Pordic le 21.10.23.

Didier MARCHAND conclut son intervention en rendant compte aux membres du Conseil d'Administration du dépôt d'une main courante auprès de la gendarmerie de Loudéac à la suite de la réception de mail au contenu inapproprié et diffamateur envers le Comité Régional.

3. Point Vélodrome de Bretagne, Piste Henri-CARESME

Didier MARCHAND débute ce point en adressant ses félicitations aux élus et aux techniciens de Loudéac Communauté Bretagne Centre, car même si nous n'étions pas sur le vélodrome le 01.09.23, les engagements ont très largement été respectés. Avec au final un vélodrome couvert qui a été construit en 20 mois, sur ce type de construction la tenue des délais et du budget sont à citer en exemple.

L'homologation de la Piste par la Fédération Française de Cyclisme a été réalisée le 08.09.23, la Commission de sécurité a émis un avis favorable pour l'ouverture aux publics le 15.09.23. Le 19.09.23 les jeunes du Pôle Espoir Bretagne Endurance de Loudéac effectuaient leur premier tour de roue sur la Piste Henri-CARESME.

Didier MARCHAND remercie l'ensemble des collaborateurs du Comité Régional qui ont démontré une très grande implication afin d'être opérationnels, tant pour la conception et la mise en ligne du site internet de l'activité Piste, l'aménagement et le montage des vélos. Les baptêmes ont débuté la semaine suivante et le 30.09.23 une journée portes ouvertes aux clubs et écoles de Piste a permis de leur faire découvrir le Vélodrome de Bretagne. Dès cette semaine, ce sont les créneaux libres qui débutent, puis prochainement l'équipe professionnelle ARKÉA-SAMSIC s'installera pendant quelques jours pour préparer la saison à venir. Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, ce sera au tour des Comités Départementaux de venir pratiquer sur l'équipement.

A ce titre, nous devons rapidement planifier une formation des Conseillers Techniques Départementaux afin qu'ils puissent évoluer en autonomie sur l'équipement.

Didier MARCHAND termine ce point en précisant que l'inauguration officielle et politique se déroulera le 01.12.23 et l'inauguration sportive le 02.12.23 pour laquelle nous travaillons sur le programme de cette soirée qui lancera officiellement l'activité du Vélodrome de Bretagne. Il évoque les projets d'organisations dès le début de l'année 2024 et le souhait de rencontrer les différentes institutions locales, départementales et régionales afin de se positionner pour l'organisation des Championnats de France Piste de l'Avenir en 2024 et Élites en 2025.

4. Refonte des statuts du Comité Régional

Didier MARCHAND rappelle que les membres ont pu prendre connaissance des propositions de modifications dans le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 05.09.23 ainsi que le compte rendu de la réunion du groupe de travail animé par Eric GUEZO.

Didier MARCHAND explique au Conseil d'Administration qu'il est favorable pour décaler la validation de nouveaux statuts lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration en novembre. Après s'être renseigné auprès du service juridique de la Fédération Française de Cyclisme, il est préférable de respecter le processus suivant : rédaction des statuts dans la forme définitive, validation par le service juridique de la Fédération Française de Cyclisme, validation du texte définitif par le Bureau Exécutif lors de sa réunion du 14.11.23 et enfin validation du texte définitif par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 17.11.23. Les documents seront adressés aux délégués le 20.11.23 pour une Assemblée Générale Extraordinaire le 16.12.23 ce qui est correct.

Yves THOMAS demande s'il est possible d'intégrer aux statuts une notion géographique pour les membres du Bureau Exécutif afin que la chaîne de décisions ne soit pas "paralysée". Didier MARCHAND et Julien FISTAHL rappellent que les membres du Bureau Exécutif sont élus par le Conseil d'Administration sur proposition du Président du Comité Régional. Ils doivent être membres du Conseil d'Administration. Il poursuit sur la notion de travail conjoint, qui doit être mis en place entre l'Équipe Technique Régionale et les Commissions.

Bruno BAUDET indique qu'il y a effectivement un débat sur la répartition des prérogatives du Bureau Exécutif et celle du Conseil d'Administration et le fait que les membres du Conseil d'Administration ont le sentiment de ne pas pouvoir impacter la chaîne de décisions.

Bernard CALVEZ intervient et attire l'attention des membres en indiquant qu'au regard du nombre d'élus présents à la réunion du jour, cela ressemble plus à un Bureau Exécutif qu'à un Conseil d'Administration. Didier MARCHAND souligne qu'il a toujours conduit les différentes réunions avec pour objectif de permettre aux membres du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration de s'exprimer en toute liberté.

Didier MARCHAND confirme que le process décrit précédemment va être appliqué dès la semaine prochaine avec une première consultation du service juridique de la Fédération Française de Cyclisme.

5. Prix aux Champion(ne)s

Didier MARCHAND informe les membres du Conseil d'Administration qu'un vote électronique a été proposé au Bureau Exécutif.

Marc LEFORESTIER intervient afin de souligner qu'il a trouvé le vote proposé relativement orienté et qu'un vote du Conseil d'Administration ce jour est précipité ; certains points manquent de réflexion comme pour les Coupes de France par exemple. Bruno BAUDET souligne qu'il est nécessaire de prendre en compte les spécificités des différentes disciplines et que si, aujourd'hui le Conseil d'Administration vote les orientations du Bureau Exécutif, le travail réalisé depuis plusieurs années afin de faire revenir le BMX vers les instances n'aura servi à rien.

Les membres du Conseil d'Administration échantent longuement sur le sujet et concluent que la réflexion n'est pas suffisamment aboutie et invitent le groupe de travail à présenter de nouvelles propositions pour la réunion du Bureau Exécutif du 14.11.23, puis au Conseil d'Administration du 17.11.23.

6. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale

6.1 - Statistiques des licences 2023 au 31.08.23

Régine LE TRAOU présente les statistiques des licences 2023 au 31.08.23. ([>>>Statistiques des Licences au 31.08.23 - consultable ici<<<](#))

	SAISON 2016**	SAISON 2019 AU 31.08.19	AU 31.08.22 (1)	AU 31.08.23 (2)	# 1 / 2
LICENCES	11 773	11 203	10 971	11 223	+252 (+2.3%)
HOMMES	10 601	10 074	9 831	9 965	+134 (+1.36%)
FEMMES	1 172	1 129	1 140	1 258	+118 (+10.35%)
CD22	3 411	3 190	3 169	3 218	+49 (+1.55%)
CD29	2 535	2 398	2 235	2 383	+148 (+6.62%)
CD35	3 005	2 951	2 758	2 817	+56 (+2.14%)
CD56	2 822	2 664	2 806	2 805	-1 (-0.04%)
CYCLISME TRADI*	7 965	7 389	7 166	7 354	+188 (+2.62%)
VTT	2 160	2 117	1 932	1 923	-9 (-0.47%)
BMX	1 558	1 697	1 73	1 868	-5 (-0.27%)
E-CYCLING	-	-	-	54***	-
GRAVEL	-	-	-	16	-
PUMP TRACK	-	-	-	2	-
VAE	-	-	-	6	-

* Route, Piste et Cyclo-Cross

** Saison de référence

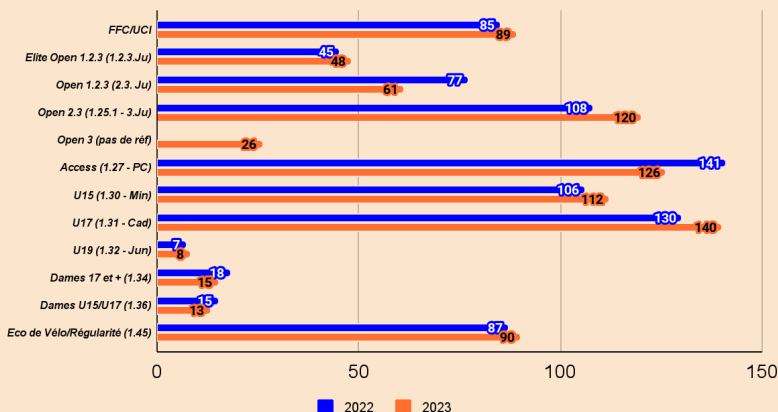
*** Uniquement les licences Santé (CD22)

Régine LE TRAOU présente les statistiques des épreuves par discipline.

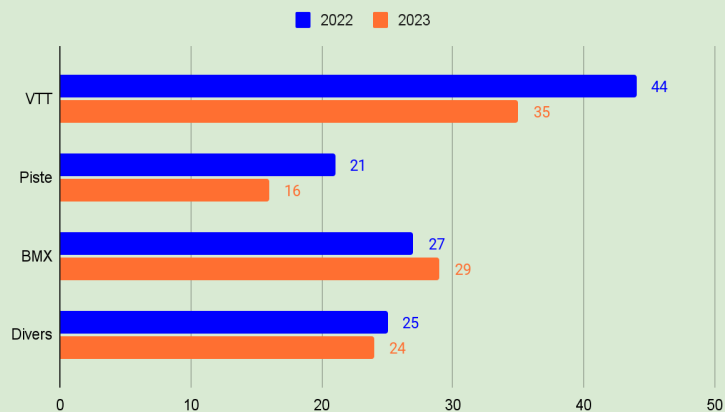
Il est important de noter que la Bretagne figure à la 2ème place des régions en nombre de licenciés derrière Auvergne Rhône Alpes, et bien à la 1ère place au rang de l'augmentation du nombre de licenciés(+252).

Au niveau des épreuves, on peut noter une augmentation de 29 (848 versus 819) épreuves par rapport à 2022.

Comparatif 2022/2023 épreuves Route BZH



Comparatif 2022/2023 épreuves VTT/Piste/BMX/Divers BZH



Marc LEFORESTIER signale que pour la saison prochaine les responsables du calendrier Route doivent être vigilants et ne plus valider les demandes d'organisations d'épreuves toutes catégories allant d'Élites à Access et proposer aux clubs plus d'épreuves Open 3 / Access 1 et 2.

6.2 - Soirée des Champion(ne)s et Assemblée Générale

Régine LE TRAOU reprend les principaux points évoqués lors de la réunion du Bureau Exécutif du 05.09.23.

❖ Soirée des Champion(ne)s 2023 :

- Invités à la Soirée des Champion(ne)s les podiums aux Championnats de France, Europe et Monde
- Pour les Challenges, ce n'est pas déterminé
- Mise à l'honneur des Champion(ne)s de Bretagne par le Comité Départemental qui recevra les récompenses à remettre en provenance du Comité de Bretagne comme l'an passé
- Animateur : solliciter Antoine MICHELIN ou Philippe LE MAIRE
- Présentation de la Breizh Ladies 2024 et du Pôle Espoir Bretagne Endurance 2024
- Apéritif dînatoire : pain avec charcuterie, mignardises sucrées, boissons
- Proposition d'hébergement aux élus du Conseil d'Administration
- Cadeau : uniquement pour les Champion(ne)s de Bretagne qui seront mis à l'honneur directement via les Soirées des Champion(ne)s ou des Assemblées Générales des Comités Départementaux
- Club support : solliciter le VCL 38 et le VCP Loudéac (1/jr)
- Location matériel écrans, sono, estrade à prévoir, devis en cours
- Ménage : prévoir prestataire

❖ Assemblée Générale 2023 :

- Accompagnateurs acceptés pour l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Conditions et tarif repas des accompagnateurs, 27€ idem 2022
- Cadeau délégué, idem Champions, à déterminer
- Traiteur : faire 2 devis un local HAMON + Globe Traiteur
- Club support : solliciter le VCL 38 et le VCP Loudéac (1/jr)

Les membres débattent afin de savoir si le même choix de cadeau peut être envisagé pour les Champion(ne)s de Bretagne et les délégués des clubs pour l'Assemblée Générale. Didier MARCHAND invite le Conseil d'Administration à se prononcer par un vote.

A la majorité avec 4 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour, le Conseil d'Administration décide que le cadeau prévu pour les Champion(ne)s de Bretagne sera différent de celui prévu pour les délégués de clubs.

Régine LE TRAOU demande aux Comités Départementaux de respecter le délai de réponse concernant les médailles de la Fédération Française de Cyclisme.

7. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général

7.1 - Point sur les finances

Joseph LAPPARTIENT fait un point sur les finances aux membres du Conseil d'Administration. Au 30.09.23 ; la baisse de recettes des droits forfaitaires se confirme avec -23.000€ environ, en partie due à quelques annulations et un peu moins de courses au calendrier. Concernant les droits d'engagements, ils sont en hausse avec +21.900€ environ, en partie due à l'abandon de la part de Fédération Française de Cyclisme sur les jeunes, qui revient donc maintenant aux clubs organisateurs. Joseph LAPPARTIENT termine son intervention avec un point sur les investissements qui, à ce jour, représentent 300 K€, répartis de la façon suivante : 180 K€ concernant l'activité Piste du Vélodrome de Bretagne et 135 K€ pour l'activité institutionnelle du Comité Régional.

Il poursuit en présentant une prévision d'atterrissage à environ -55.000 K€ et souligne que certains chiffres demandent à être vérifiés plus en détail.

Joseph LAPPARTIENT interroge les membres afin de connaître leur position concernant le prochain exercice comptable afin de construire le budget prévisionnel, à l'équilibre ou déficitaire en tenant compte des nouveaux secteurs d'activités que sont la gestion de l'activité Piste du Vélodrome de Bretagne, le Pôle Espoir Bretagne Endurance.

Didier MARCHAND indique qu'il est difficile de se positionner comme cela sans avoir des chiffres.

Joseph LAPPARTIENT précise que l'an prochain, comme cette année, ne figureront dans le budget des actions de l'Équipe Technique Régionale que les dépenses.

Pascal LEVEQUE demande à Aurélien VAULEON que le budget des actions de l'Équipe Technique Régionale soit rapidement soumis à la validation du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration afin que cela ne se fasse pas en urgence.

Aurélien VAULEON souligne que, comme chaque année, le début de saison se fait à vue concernant le Cyclo-Cross, car il n'a pas le montant alloué au budget des actions de l'Équipe Technique Régionale, ce qui lui permettrait de travailler sur celui-ci de manière plus concrète.

Les membres échangent sur le budget des actions de l'Équipe Technique Régionale. Didier MARCHAND conclut ce point en invitant Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général et Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial à se réunir pour travailler sur le budget des actions de l'Équipe Technique Régionale et identifier les points qui permettront ensuite de construire le budget prévisionnel général 2024.

8. Intervention des Commissions

8.1 – Bernard CALVEZ, Président de la Commission Route

Bernard CALVEZ rend compte au Conseil d'Administration de la réception des candidatures aux épreuves officielles suivantes :

- Championnat de Bretagne Élites et Open 1 à Lanfains organisé par le VC Quintin
- Championnat de Bretagne de l'Avenir à Péaule organisé par le Véloce Vannetais Cyclisme
- Championnat de Bretagne Open 2 et 3 à l'Hermitage organisé par le CC Rennais

La Commission Route a procédé à la visite du circuit de Péaule le 04.10.23, il rend compte en détail de la visite et évoque un point à voir : les dépannages, faut-il mettre en place des voitures neutres (celles des Comités Départementaux) ou bien un poste fixe. Aurélien VAULEON, indique qu'il n'a pas été invité pour cette visite, mais il propose de mettre soit une seule voiture ou bien juste un poste fixe et une voiture une fois la première échappée constituée. Bernard CALVEZ précise que la décision sera prise en concertation avec le club organisateur.

Bernard CALVEZ évoque également le changement de date des Championnats de France de l'Avenir qui se tiendront en mai.

Didier MARCHAND intervient en indiquant qu'il est hors de question de changer la date du Championnat de Bretagne de l'Avenir sous peine de chambouler complètement le calendrier.

Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration de valider l'attribution du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024 à Péaule organisé par le Véloce Vannetais Cyclisme.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024 à Péaule organisé par le Véloce Vannetais Cyclisme le 07.07.24.

Bernard CALVEZ indique que les prochaines visites vont intervenir prochainement et propose de communiquer de nouveau sur les épreuves qui sont à pourvoir. Il indique que la Commission Route propose de revenir à l'ancienne date pour le Championnat de Bretagne de CLM par Équipes à savoir le 08.05.

Après discussion, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Route et le retour à la date initiale du 08.05 pour l'organisation du Championnat de Bretagne CLM par Équipes.

Les membres échangent également concernant le format du Championnat de Bretagne Masters.

Concernant le Championnat de Bretagne Masters Route, le Conseil d'Administration décide de reconduire le format de cette année avec le Championnat de Bretagne de CLM Équipes le matin et l'épreuve en ligne l'après-midi. Si un organisateur ne souhaite pas organiser le Championnat de Bretagne CLM par Équipes le même jour, celui-ci ne sera pas organisé.

Bernard CALVEZ rend compte des catégories sportives 2024 arrêté au 17.09.23, en tenant compte de la cohérence sportive et pour les organisateurs :

- Open 1 jusqu'à 408.17 points, environ 95 coureurs dont 13 Open 3 qui peuvent solliciter une demande de rétrogradation
- Open 2 de 398.19 points à 72.21 points, environ 201 coureurs dont 14 Élites qui peuvent solliciter une demande de rétrogradation
- Open 3 de 72.55 points à 10.08 points, environ 253 coureurs dont 6 qui peuvent solliciter une licence Access et 22 Open 1 qui devront prendre une licence open 2
- Concernant les U17 Hommes, il est proposé que les coureurs totalisant moins de 1 point puissent prendre une licence Access, après discussion entre les membres la limite est fixée à moins de 5 points pour pouvoir prendre une licence Access.

8.2 - Intervention de Bruno BAUDET, Président de la Commission BMX

Bruno BAUDET informe les membres du Conseil d'Administration que la réunion annuelle des clubs de BMX se tiendra le 25.11.23 au Vélodrome de Bretagne. Il explique également le fonctionnement du nouveau logiciel de gestion des Coupes de France BMX, qui fonctionne en location à la ligne d'engagement. Le tarif est toujours en cours de négociation entre la Fédération Française de Cyclisme et le prestataire, mais une fois celui-ci fixé il faudra que le Comité Régional achète des lignes d'engagements puis majore le tarif de ceux-ci pour compenser.

Joseph LAPPARTIENT intervient concernant une demande de la Commission BMX, qui propose de passer de 2 jours à 4 jours les temps de coordination de la personne qui coordonne l'activité de l'Équipe Technique Régionale BMX.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide le passage de 2 jours à 4 jours les temps de coordination de la personne qui anime l'activité de l'Équipe Technique Régionale BMX.

8.3 - Intervention de Joseph LAPPARTIENT, pour la CRCA

Joseph LAPPARTIENT intervient en relation avec la CRCA et propose de passer l'indemnité kilométrique à 0.20€/km au lieu de 0.15€/km à partir de 2024 (début de la saison Route) pour les arbitres désignés par la CRCA qui font plus de 50 kms A/R.

A la majorité avec 1 abstention, le Conseil d'Administration valide le passage de l'indemnité kilométrique à 0.20€/km au lieu de 0.15€/km à partir de 2024 (début de la saison Route) pour les arbitres désignés par la CRCA qui font plus de 50 kms A/R.

Didier MARCHAND précise que Mickaël ROUZIERE a adressé des propositions de modifications pour les arbitres assurant les formations. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion de la Commission des Finances.

8.4 - Intervention de Régine LE TRAOU, pour la Commission Cyclo-Cross

Régine LE TRAOU rend compte de la réception de différentes questions de la Commission Cyclo-Cross, Didier MARCHAND présente ces propositions au vote du Conseil d'Administration :

- L'ajout d'une catégorie d'âge Homme : « 65 ans et plus » pour l'attribution d'un maillot de Champion de Bretagne Masters (sous réserve du nombre de participants comme pour les autres catégories).

Il y avait 3 maillots à attribuer pour les Hommes Masters: 35-44 ans, 45-54 ans et 55 ans et +. Il est demandé de prévoir un maillot pour la catégorie d'âge 55-64 ans et un autre pour la catégorie 65 ans et plus.

A la majorité avec 1 abstention et 8 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross et l'ajout d'une catégorie d'âge Homme : « 65 ans et plus » pour l'attribution d'un maillot de Champion de Bretagne Masters (sous réserve du nombre de participants comme pour les autres catégories).

- Programme de l'Équipe Technique Régionale sur les manches de Coupe de France avec une sélection régionale uniquement sur la finale à Flamanville et organisation de stages régionaux.

A la majorité avec 2 abstentions et 7 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross pour le programme de l'Équipe Technique Régionale sur les manches de Coupe de France avec une sélection régionale uniquement sur la finale à Flamanville et organisation de stages régionaux.

- Déplacement de 4 à 6 coureurs U19 sur des compétitions en Belgique entre Noël et le Premier de l'An

A la majorité avec 4 abstentions et 5 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross pour un déplacement de 4 à 6 coureurs U19 sur des compétitions en Belgique entre Noël et le Premier de l'An.

- Projet d'incitation d'organisateur pour un week-end cyclo-cross « UCI classe 2 » en Bretagne. Il serait intéressant de pouvoir à terme faire 2 épreuves "UCI classe 2" en Bretagne afin de permettre aux coureurs bretons de marquer des points au ranking UCI sans aller courir obligatoirement dans l'Est de la France, en Espagne ou en Belgique. A noter, qu'il y aura un week-end avec 2 Cyclo-Cross "UCI classe 2" en Normandie fin octobre (nouvelles épreuves: Brionne et Ouistreham), mais également un Cyclo-Cross "UCI classe 2" en Pays de la Loire (L'Orée d'Anjou), mais pas d'épreuve en Bretagne (hors Coupe de France).

Le Conseil d'Administration invite la Commission Cyclo-Cross à se rapprocher des Comités Départementaux afin de collaborer sur ce point et identifier les organisateurs potentiels.

- Sollicitation d'une dotation financière pour aider les organisateurs de Cyclo-Cross innovants, il serait intéressant de faire des épreuves innovantes pour le développement de la discipline (Cyclo-Cross en nocturne, Cyclo-Cross à l'américaine,...)

A la majorité avec 2 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, le Conseil d'Administration valide l'attribution d'un budget de 2.000€ pour le développement d'épreuves Cyclo-Cross au format innovant. Cette somme devra être équitablement répartie entre les 4 Comités Départementaux

(500€/CD). La Commission Cyclo-Cross a la charge d'identifier ces organisateurs potentiels et de les accompagner.

8.5 – Intervention de Jean-Jacques DEMAY, Président de la Commission Piste

Jean-Jacques DEMAY fait un bref bilan de la saison Piste et notamment de la Coupe de Bretagne. Celle-ci a regroupé 104 coureurs de 40 niveaux différents. Il souligne le faible nombre de coureurs par club et la difficulté de constituer des équipes ; une adaptation du règlement est peut-être à envisager. Ce point sera bien évidemment à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Piste du 28.10.23.

Jean-Jacques DEMAY informe les membres qu'il a été interpellé par les Conseillers techniques Départementaux concernant l'activité sur le Vélodrome de Bretagne et qu'il convient de clarifier les choses.

Didier MARCHAND précise que les Conseillers Techniques Départementaux pourront encadrer leurs séances et stages sur le Vélodrome de Bretagne en parfaite autonomie, néanmoins l'utilisation de la moto, des blocs de départ et de la chrono reste soumis à des règles :

- Pour la moto : être titulaire du permis A1 et avoir suivi un temps de formation interne
- Pour les blocs de départ et la chrono : avoir suivi un temps de formation interne

Ces équipements, comme la mise à disposition de tout autre matériel, feront l'objet d'une facturation.

Jean-Jacques DEMAY et les Présidents de Comités Départementaux présents évoquent les baptêmes, une discussion animée s'engage, et une proposition sera faite aux Comités Départementaux, mais Didier MARCHAND et Pascal LEVEQUE attirent l'attention de ceux-ci sur la réalité économique de la gestion de l'activité Piste du Vélodrome de Bretagne.

9. Questions diverses

➤ Bruno BAUDET

Bruno BAUDET rappelle aux membres les déboires avec les véhicules, à ce jour un camion est hors-service et doit être remplacé. Il précise que les membres ont pu voir que le sujet avait été évoqué lors de la dernière réunion du Bureau Exécutif. Il explique qu'après différentes prises de contact il s'avère plus intéressant d'acheter un camion neuf de marque MAN que de partir sur un véhicule d'occasion.

Après quelques échanges, les membres émettent un avis de principe favorable pour l'achat d'un véhicule MAN neuf. Julien FISTAHL indique qu'il convient de ne pas trop perdre de temps car il faut tenir compte des délais de livraison. Joseph LAPPARTIENT et Bruno BAUDET vont prochainement recevoir le commercial de la marque.

Bernard CALVEZ intervient et rappelle notamment que la Commission des Finances a abordé le sujet lors de sa réunion du 02.06.23, il en vient à se demander l'intérêt de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h10.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

Conseil d'Administration du Comité de Bretagne de Cyclisme – JF – 07.10.23

-
- Prochaine réunion du BE le mardi 14 novembre 2023 à 19h00.
 - Prochaine réunion du CA le samedi 17 novembre 2023 à 8h30.
-

Didier MARCHAND
Président



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Régine Le Traou.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- *Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.06.23 est adopté à l'unanimité.*
- *A la majorité avec 4 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour, le Conseil d'Administration décide que le cadeau prévu pour les Champion(ne)s de Bretagne sera différent de celui prévu pour les délégués de clubs.*
- *Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir 2024 à Péaule organisé par le Véloce Vannetais Cyclisme le 07.07.24.*
- *Après discussion, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Route et le retour à la date initiale du 08.05 pour l'organisation du Championnat de Bretagne CLM par Équipes.*
- *Concernant le Championnat de Bretagne Masters Route, le Conseil d'Administration décide de reconduire le format de cette année avec le Championnat de Bretagne de CLM Équipes le matin et l'épreuve en ligne l'après-midi. Si un organisateur ne souhaite pas organiser le Championnat de Bretagne CLM par Équipes le même jour, celui-ci ne sera pas organisé.*
- *A l'unanimité, le Conseil d'Administration valide le passage de 2 jours à 4 jours les temps de coordination de la personne qui anime l'activité de l'Équipe Technique Régionale BMX.*
- *A la majorité avec 1 abstention, le Conseil d'Administration valide le passage de l'indemnité kilométrique à 0.20€/km au lieu de 0.15€/km à partir de 2024 (début de la saison Route) pour les arbitres désignés par la CRCA qui font plus de 50 kms A/R.*
- *A la majorité avec 1 abstention et 8 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross et l'ajout d'une catégorie d'âge Homme : « 65 ans et plus » pour l'attribution d'un maillot de Champion de Bretagne Masters (sous réserve du nombre de participants comme pour les autres catégories).*
- *A la majorité avec 2 abstentions et 7 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross pour le programme de l'Équipe Technique Régionale sur les manches de Coupe de France avec une sélection régionale uniquement sur la finale à Flamanville et organisation de stages régionaux.*
- *A la majorité avec 4 abstentions et 5 voix pour, le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission Cyclo-Cross pour un déplacement de 4 à 6 coureurs U19 sur des compétitions en Belgique entre Noël et le Premier de l'An.*
- *Le Conseil d'Administration invite la Commission Cyclo-Cross à se rapprocher des Comités Départementaux afin de collaborer sur ce point et identifier les organisateurs potentiels.*

- *A la majorité avec 2 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, le Conseil d'Administration valide l'attribution d'un budget de 2.000€ pour le développement d'épreuves Cyclo-Cross au format innovant. Cette somme devra être équitablement répartie entre les 4 Comités Départementaux (500€/CD). La Commission Cyclo-Cross a la charge d'identifier ces organisateurs potentiels et de les accompagner.*